



REGLEMENT DU CHALLENGE 2018

Article 1: le Décathlon X-vertical Ardeche Tour est organisé par le Chassezac Sport Nature, Raidlinks 07 et le cdco07.

Les dates :

*25 Aout 2018 sur le Serre de Barres par le Chassezac Sport Nature

*21 Octobre 2018 sur le Mont Aigu par Raidlink's 07

*17 Novembre 2018 sur la Tour de Brison par le cdco07

Article 2:

Formule compétition chronométrée : en contre la montre avec des départs toutes les 30s à 1 mn en fonction du nombre de concurrents.

Heure de départ à choisir à l'accueil.

Article 3 : l'épreuve est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA, FFCO, FF Tri ou d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique du sport **en compétition**.

Article 4 : La course est ouverte aux catégories junior (nés en 1999 ou 2000), espoir (nés en 1996, 1997 ou 1998), Senior (nés entre 1979 et 1995) et Vétérans (nés en 1978 et avant).

Article 5: ravitaillements.

Il y aura un ravitaillement à l'arrivée du parcours (liquide et solide) .

Le ravitaillement est exclusivement réservé aux coureurs de la course.

Article 6: équipement.

Matériel conseillé :

- Un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- Casquette (ou tout autre moyen de se protéger la tête insolation +++).
- Un téléphone portable.
- Bâtons autorisés.

Article 7: assistance.

Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte. Le bon esprit sportif veut que les concurrents les plus lents se laissent doubler sans encombre par des coureurs plus rapides, notamment dans les secteurs monotraces

Article 8: respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, des poubelles seront à la disposition des coureurs à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des débris sur le parcours sera disqualifié. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9: résultats et récompenses.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Les premiers de chaque catégorie homme et femme : junior, espoir/sénior et vétéran.

Pas de cumul des prix.

La personne devra être présente pour retirer son lot.

Un classement général des 3 courses sera mis en place sur la 3ème étape du 17 nov. 2018

Article 10: signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise Bleu Décathlon. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification du coureur.

Article 11: assurance.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12: inscriptions.

Elles sont limitées au nombre de système de chronométrage (doigt Sportident) que l'organisation possède soit 260.

Si certains participants possèdent le leur cela augmentera le nombre d'inscrits maximum.

L'inscription et le paiement se font en ligne par le site d'inscription du cdco07. Au-delà, l'inscription se fera sur place le jour de la course.

Le tarif est de 8 € si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 2 euros sur place.

Elles se feront dans la limite des « doigts » disponibles sauf si le concurrent possède le sien.

Article 13: droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au Décathlon X-vertical Ardeche Tour abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.